



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 16-9-98

SERVICES TECHNIQUES
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Madame LAURENT
434, la Péligouse Sud

30200. **SABRAN**

N/Réf. RB/DP. N° 1114
Affaire suivie par : M. BARRULL.
OBJET Accès à votre propriété par le parking du nouveau cimetière.

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer, qu'après réflexion je vous donne mon accord pour que vous ayez un accès à votre propriété par le parking du cimetière.

Toutefois cet accord est soumis aux conditions suivantes :

- ❖ Accord précaire et révocable.
- ❖ Dans le cas où la Commune deviendrait propriétaire du terrain situé à l'Ouest de votre propriété, l'accès serait supprimé et remplacé par un accès sur l'allée du quartier.
- ❖ Lors de l'agrandissement du cimetière cet accès pourra être modifié.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme et au Logement,

